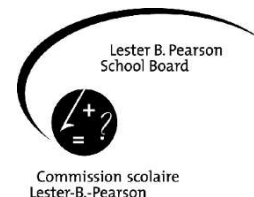




Commission scolaire Lester-B.-Pearson
Union indépendante des employés de soutien
Année scolaire 2024-2025



Demande de perfectionnement

Conférence — Cours — Atelier — Journées de réflexion

Nom de l'employé:		Date:	
Classe d'emploi:	Lieu de travail:		
Titre de la conférence, du cours, de l'atelier ou des journées de réflexion :			
Date de l'activité:		Endroit:	
Objectifs et intention (veuillez décrire l'activité et indiquer sa pertinence par rapport à votre travail) :			
Frais d'inscription:	Reçu ci-joint:	Preuve d'accomplissement	Faire le remboursement à l'ordre de ☐ l'employé ☐ l'école ou le centre

POLITIQUE DE PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL DE SOUTIEN

Le soutien financier pour les conférences, les ateliers ou les cours est alloué comme suit :

- Un maximum total de 1 325 \$ par année réparti de la manière suivante :
 - a) Cours – 1,200 \$
 - b) Conférence ou atelier – 500 \$
- Le remboursement ne couvre que les frais d'inscription et n'inclut pas les frais de déplacement, de repas, les manuels et le matériel, etc.
- Les demandes de perfectionnement ne seront approuvées que pour les activités en lien avec travail de la Commission scolaire.
- Le paiement sera fait après que nous aurons obtenu le reçu de l'inscription et la preuve d'accomplissement (p. ex. certificat, relevé de notes, etc.) et l'approbation du comité de perfectionnement professionnel.
Dates de réunion du comité de perfectionnement professionnel de l'UIES en 2020-2021 :
6 décembre 2024 21 mars 2025 6 juin 2025
- Les demandes doivent être présentées dans les six (6) mois suivant la fin du perfectionnement. Après cette période, elles ne seront pas nécessairement approuvées.
- Les fonds du perfectionnement professionnel sont destinés aux employés réguliers (SN/SO). Les employés non réguliers peuvent faire des demandes qui seront analysées au cas par cas.

- * **Pour les employés dont le poste n'est pas à 100 %, les montants ne seront pas calculés au prorata pour cette année.**
- * **La recertification en secourisme est maintenant couverte par la Commission scolaire Lester- B.-Pearson et non pas dans le cadre du perfectionnement.**

Signature de l'employé(e) _____

Approuvé par:

Votre direction	Comité (CSLBP)	Comité (UIES)
Code GL pour le transfert des fonds s'il y a lieu		Montant approuvé
		\$

► Veuillez retourner ce formulaire à

Justine Boucher, Ressources humaines